Réf. Farde e-Assemblées : 2738616

N° OJ : **106**

N° PV : **93**

Arrêté - Conseil du 12/10/2026

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. COURTOIS, Président; Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; Mme mevr. FRELINX, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. MAES, Mme mevr. BUGGENHOUT, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. CEULEMANS, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. DHONDT, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. HELLINGS, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. DIALLO C.S., M. dhr. MOHAMMAD, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. COULIBALY, Mme mevr. GODFRIN, M. dhr. TAFRANTI, Mme mevr. MALCIKAN, M. dhr. HADDACH, M. dhr. BENZAOUIA, M. dhr. AL KHAYARI, Mme mevr. MAOUANE, Mme mevr. CHAUFOUREAU, M. dhr. EGGERMONT, Mme mevr. BONNIER, Mme mevr. VERMEIRE, M. dhr. AZAOUM, Mme mevr. DELAPLANCHE, M. dhr. JOLIBOIS, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; Mme mevr. DUPONT, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Motion proposée par le Collège.

Motion concernant le soutien et l'accompagnement des familles présentes à Bruxelles confrontées à une séparation prolongée.

Vu l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme et l'article 2 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui garantissent le droit à la vie ;

Vu l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et l'article 7 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui consacrent le droit au respect de la vie privée et familiale ;

Considérant que de nombreuses familles présentes à Bruxelles sont confrontées à une séparation prolongée et à l'inquiétude pour leurs proches en raison de conflits armés, de violences ou de crises humanitaires dans différentes régions du monde ;

Considérant la situation humanitaire dramatique dans la bande de Gaza, où les populations civiles, notamment les enfants et les personnes vulnérables, demeurent exposées à des risques majeurs pour leur vie et leur sécurité ;

Considérant que d'autres conflits armés et crises humanitaires entraînent également des séparations familiales prolongées et des situations de détresse, chacun avec leurs contraintes propres ;

Considérant que ces situations peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé psychologique, la vie quotidienne, l'activité professionnelle et la situation sociale des personnes présentes à Bruxelles ;

Considérant que, face à l'absence de reprise des évacuations et à la séparation prolongée de leurs familles, cinq membres du collectif des familles palestiniennes ont entamé, le 22 septembre 2026, une grève de la faim à l'église du Béguinage, située sur le territoire de la Ville de Bruxelles, afin d'alerter les autorités belges sur l'urgence de la situation et de réclamer que leurs proches, titulaires d'un visa de regroupement familial, puissent effectivement rejoindre la Belgique ;

Considérant que cette grève de la faim, qui se prolonge depuis plus de deux semaines, a entraîné une dégradation préoccupante de l'état de santé des personnes concernées, dont certaines hospitalisées, et que cette situation appelle une réponse urgente des autorités compétentes ;

Considérant les courriers et interpellations adressés aux autorités de la Ville de Bruxelles par des familles concernées et des citoyens, faisant état de la situation de leurs proches toujours bloqués dans la bande de Gaza malgré l'obtention d'un accord de visa belge ;

Considérant les contacts réguliers que la Ville de Bruxelles entretient avec le secteur associatif, afin de suivre l'évolution de la situation des familles concernées et des personnes engagées dans la grève de la faim à l'église du Béguinage, située sur son territoire

Considérant que la situation de familles séparées, dont certains membres disposent d'un visa belge, est portée à l'attention du Conseil communal de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville de Bruxelles, via son service Population, joue un rôle essentiel dans l'accueil et l'accompagnement administratif des familles qui arrivent sur son territoire.

Considérant que l'asile, la migration, la délivrance des visas et les relations extérieures relèvent des compétences du niveau fédéral

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles ;

Prie les autorités fédérales compétentes d'examiner, dans le respect du droit des procédures en vigueur, la situation des familles concernées ;

Demande au Collège de poursuivre le dialogue avec les personnes concernées et le secteur associatif, et de faciliter la coordination avec les professionnels de santé afin de favoriser l'accès aux soins nécessaires et à un accompagnement psychosocial adapté, avec le consentement des personnes et dans le respect des décisions médicales.

(s) Khalid ZIAN (pour le groupe PS-Vooruit), Echevin, Floriane BONNIER (pour le groupe MR+) et Elhadj Moussa DIALLO (pour le groupe Les Engagés-CD&V), Conseillers communaux.

Ainsi délibéré en séance du 12/10/2026

La Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Emilie Dupont (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

Le Président,
De Voorzitter,
Alain Courtois (s)

Annexes:

Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles - séance du lundi 12 octobre 2026
Uittreksel uit het Notulenboek van beraadslagingen van de Gemeenteraad van de Stad Brussel - Zitting van maandag 12 oktober 2026
Séance publique / Openbare zitting

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. COURTOIS, Président; Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; Mme mevr. FRELINX, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. MAES, Mme mevr. BUGGENHOUT, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. CEULEMANS, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. DHONDT, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. HELLINGS, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. DIALLO C.S., M. dhr. MOHAMMAD, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. COULIBALY, Mme mevr. GODFRIN, M. dhr. TAFRANTI, Mme mevr. MALCIKAN, M. dhr. HADDACH, M. dhr. BENZAOUIA, M. dhr. AL KHAYARI, Mme mevr. MAOUANE, Mme mevr. CHAUFOUREAU, M. dhr. EGGERMONT, Mme mevr. BONNIER, Mme mevr. VERMEIRE, M. dhr. AZAOUM, Mme mevr. DELAPLANCHE, M. dhr. JOLIBOIS, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; Mme mevr. DUPONT, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Sauf indication contraire, la décision suivante a été prise à l'unanimité :
Tenzij anders aangegeven werd de volgende beslissing met eenparigheid genomen :

93 **(106) Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - (2738616)

(106) Secretaris *- - Vergaderingen & Bestuur - (2738616)*

Motion proposée par le Collège.

Projet de motion concernant le soutien et l'accompagnement des familles présentes à Bruxelles confrontées à une séparation prolongée.

Motie voorgesteld door het College.

Ontwerp van motie betreffende de steun en begeleiding van gezinnen in Brussel die te maken hebben met een langdurige scheiding.

Entendu l'exposé de la motion par M. l'Echevin ZIAN, l'exposé de l'amendement par M. MAIMOUNI et les interventions de différents membres du Conseil.- L'amendement obtient 10 voix contre 25.- En conséquence, il est rejeté.- La motion obtient 25 voix contre 7, il y a 3 abstentions.- Par conséquent elle est adoptée.

Gehoord de uiteenzetting van de motie door dhr. Schepen ZIAN, de uiteenzetting van het amendement door dhr. MAIMOUNI en de tussenkomsten van de verschillende leden van de Gemeenteraad over de motie.- Het amendement behaalt 10 stemmen tegen 25.- Bijgevolg is het verworpen.- Het motie behaalt 25 stemmen tegen 7 bij 3 onthoudingen.- Bijgevolg is het aangenomen.

Ainsi délibéré en séance du lundi 12 octobre 2026
Aldus beraadslaagd in zitting van maandag 12 oktober 2026

La Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Emilie Dupont (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

Le Président,
De Voorzitter,
Alain Courtois (s)